

L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le trente-et-un juillet, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents** : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoint au Maire** : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel

**Absents représentés** : Pouvoir de CENCI Antoine à BOCHATON Maryse ; GERNAIS Benjamin à MOENNE Monique ; de MILESI Gérard à GOY Corinne ; de PILLET Isabelle à GOY Francis ; de VIGNY Gérald à Pochat-Baron Pascal ;

**Absents** : GAVARD-PERRET Alexandre, LAVERRIERE Magali, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

<p>Nombre de membres en exercice : 26 Présents : 18 Représentés : 5 Votants : 23</p>
--

Délibération n° D2024\_066 – MARCHES PUBLICS

**Attribution du marché de prestation de services sylvicoles de reboisement en forêt communale**

Suite aux dégâts occasionnés par le bostryche, la commune souhaite procéder au reboisement de sa forêt communale.

Les travaux comprennent les prestations suivantes, sur les parcelles 4 et H :

- Préparation du sol et/ou de la végétation,
- Fourniture et mise en place des plants y compris garantie de reprise d'1 an et regarnis éventuels,
- Fourniture et mise en place de piquets pour le repérage des plants,
- Protection contre le gibier par piquets et gaines individuelles (manchons),
- Piquetage et dossier de récolement,
- Entretien pendant les trois premières années suivant la plantation.

La consultation des entreprises a été effectuée du 14 juin 2024 au 12 juillet 2024 en procédure adaptée.

Quatre entreprises ont retiré le dossier de consultation des entreprises. Une offre a été reçue. L'ouverture des plis et l'analyse des offres ont été réalisées en commission MAPA le 16 juillet 2024.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

*VU le code de la commande publique*

*CONSIDÉRANT la nécessité de reboiser la forêt communale touchée par le bostryche*

*CONSIDÉRANT qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée, avec publicité sur la plateforme [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr) en date 14 juin 2024, ainsi que sur le Dauphiné Libéré à cette même date,*

*CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des offres et leur classement au regard des critères de la consultation*

- **ACCEPTE** pour le marché de prestation de services sylvicoles de reboisement en forêt communale l'offre du groupement composé de l'Office National des Forêts Agence Savoie Mont-Blanc 74100 ANNECY et de la SAS DEFFAYET Bois Environnement sise à Sixt Fer à Cheval, pour un montant de 156.210,56 € HT, soit 180.957,80 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.
- Les crédits sont prévus au BP 2024, article 2117

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré  
 Les jour, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures  
 Pour Extrait conforme  
 Le Maire,  
 Pascal PCHAT-BARON

La secrétaire de séance  
 Nadia LAOUFI



Certifié exécutoire  
 Télétransmission sous-préfecture le 09/08/26  
 Publication en ligne le 09/08/26  
 Pour le Maire et par délégation,  
 La Directrice Générale des Services  
 Pascale CHAPUIS

